

PAIEMENT PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

NOM DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME**DATES DES DÉPÔTS**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Assistance-emploi

1^{er} du mois si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable précédent

Régie des rentes du Québec

Soutien aux enfants

4 versements trimestriels le 1^{er} du mois si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable suivant :

- 1^{er} janvier
- 1^{er} avril
- 1^{er} juillet
- 1^{er} octobre

Ou selon le choix :

- 12 versements mensuels le 1^{er} du mois si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable suivant
-

NOM DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME**DATES DES DÉPÔTS**

Revenu Québec*Pensions alimentaires*1^{er} et 16 de chaque mois*Crédit de la TVQ*

31 août et 15 décembre si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable suivant

Avances pour frais de garde et prime au travail

4 versements trimestriels :

- 15 janvier si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable précédent
 - 15 avril si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable précédent
 - 15 juillet si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable précédent
 - 15 octobre si jour ouvrable, sinon le jour ouvrable précédent
-